

La Commission européenne et les Services de l'Emploi belges unissent leurs forces pour les jeunes en difficulté qui n'ont ni emploi ni formation (NEETs)

Le jeudi 23 avril, la Commission européenne et tous les Services belges de l'Emploi et de la Formation (Synerjob) organisent un séminaire qui a pour objectif d'aider les jeunes les plus vulnérables – les NEETs. Le terme « NEET - Not in Education, Employment or Training » signifie « Jeune sans emploi, hors du système éducatif et sans formation ». En d'autres termes, il s'agit de jeunes de moins de 25 ans qui n'étudient pas, ne suivent pas de formation et ne travaillent pas.

À l'heure actuelle, en Europe, environ 4.8 millions de jeunes sont sans emploi. En Belgique, ce phénomène touche plus d'un jeune sur cinq ; ce sont près de 91.000 jeunes qui sont concernés (Eurostat). Certains jeunes sont inscrits comme chercheurs d'emploi tandis que d'autres sont hors du marché du travail et disparaissent des statistiques. Selon une estimation d'Eurostat en 2014 en Belgique, 12 % des 15-24 ans rentrent dans la catégorie des NEETs. Ce résultat est légèrement inférieur à celui de la moyenne européenne (12.4 %).

Dans le cadre de la Garantie Jeunes européenne, les Services publics de l'Emploi et de la Formation s'engagent à fournir à tous les jeunes une solution rapide et sur mesure (un emploi, un stage ou une formation). Ce séminaire est l'occasion d'échanger des expériences et de stimuler la coopération entre les différents niveaux de pouvoir.

Marianne Thyssen, Commissaire européenne en charge de l'Emploi, des Affaires sociales, des Compétences et de la Mobilité des travailleurs : *« J'ai fait de la lutte contre le chômage des jeunes ma priorité absolue. C'est pourquoi je veux avancer un milliard d'euros de l'Initiative pour l'emploi des jeunes. Cet argent aidera les États membres à soutenir les jeunes NEETs. Plus vite ces jeunes recevront une aide adéquate leur permettant d'améliorer leurs compétences et d'augmenter leurs chances de trouver un emploi, plus vite ils pourront regarder l'avenir avec espoir. Je considère ce séminaire comme un soutien important de cet objectif. »*

Nombre de NEETs en Belgique

En 2014, 158.481 NEETs étaient recensés en Belgique. Cela correspond à 12% du nombre total de jeunes Belges entre 15 et 24 ans. Région par région, c'est à Bruxelles que la proportion de NEETs est la plus élevée, avec 15,8% du nombre total des jeunes par rapport à 14,7% en Wallonie et 9,8% en Flandre.

Ces chiffres sont alarmants, sans compter que le taux augmente si l'on se concentre sur le groupe des 18 à 24 ans. En Région bruxelloise, 20,2 % du nombre total de 18 à 24 ans sont des NEETs. En Région wallonne, le pourcentage est d'environ 18,6 % pour 11,7 % en Flandre.

Les NEETs entre 15-24 ans en 2014 en fonction de la région			
	Nombre total de jeunes	Nombre de NEETs	Pourcentage de NEETs
Région Bruxelles-Capitale	138.984	25.803	15,8 %
Région flamande	737.677	72.292	9,8 %
Région wallone	444.632	65.361	14,7 %
Belgique	1.320.675	158.481	12 %

Sources : Spf économie DGSIE (EFT), Eurostat (EFT), Calculs Observatoire bruxellois de l'Emploi



Quelles approches adopter vis-à-vis
de ce public jeune en difficulté ?

Une solution sur mesure pour chaque jeune

La Youth Guarantee, ou Garantie Jeunes, est la nouvelle stratégie européenne pour lutter contre le chômage des jeunes. Celle-ci assure à tous les jeunes de moins de 25 ans, qu'ils soient ou non inscrits auprès d'un service de l'emploi, la possibilité de recevoir une offre concrète et solide dans les quatre mois suivant la fin de leurs études ou la perte de leur emploi. Cette offre doit consister en un emploi, un stage ou une formation professionnelle adaptée aux besoins et à la situation de chacun.

Depuis avril 2013, plusieurs pays de l'UE ont lancé la Garantie Jeunes. L'UE viendra compléter les dépenses nationales effectuées pour celle-ci par le biais du Fonds social européen ainsi que par les 6 milliards d'euros alloués à l'Initiative pour l'emploi des jeunes. Pour accélérer la mise en œuvre du Plan de la Garantie Jeunes, la Commission européenne a par ailleurs proposé de mobiliser un montant de 1 milliard d'euros dès 2015.

En juin 2014, le plan belge pour la Garantie Jeunes a été approuvé par la Commission européenne. Afin de réussir sa mise en œuvre en Belgique, une forte coopération entre les services publics, les établissements d'enseignement et de formation, les services de soutien à la jeunesse, les employeurs, etc. est nécessaire.

Liens utiles

www.theneetsneedus.be

<http://ec.europa.eu/social/youthguarantee>

<http://ec.europa.eu/eurostat>

<http://www.synerjob.be/>

www.actiris.be

www.vdab.be

www.forem.be

Contact

Sarah Thomas, porte-parole d'Actiris, 02 / 505.78.09, 0491 / 86.59.46

Anne Compère, Presse et Communication pour la représentation de la Commission européenne en Belgique, 02 / 299.87.21

Stéphanie Wyard, porte-parole du Forem, 071 / 20.67.31, 0473 / 80.66.47

Joris Philips, collaborateur politique des jeunes au VDAB, 0498 / 94.58.13